

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone: 011-551 7700 Fax: 011-551 7844

Website: www.au.int

CONSEIL EXÉCUTIF

Trente et unième session ordinaire

27 juin - 1^{er} juillet 2017

Addis-Abeba (Éthiopie)

EX.CL/1023(XXXI)

Original : anglais

RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LA PREMIERE PLATE- FORME ECONOMIQUE AFRICAINE, PORT LOUIS, MAURICE, 20-22 MARS 2017



African Economic Platform

MAURITIUS, 20-22 MARCH 2017

RAPPORT DE LA SESSION INAUGURALE DE LA PLATE-FORME ÉCONOMIQUE AFRICAINE

20-22 mars 2017

Port-Louis (Maurice)

ABBREVIATIONS

- AEP – Plate-forme économique africaine
- AIDA – Stratégie pour le développement industriel accéléré de l'Afrique
- AU – Union africaine (UA)
- AUC – Commission de l'Union africaine (CUA)
- AUF – Fondation de l'Union africaine
- CFTA - Zone de libre-échange continentale (ZLEC)
- FDI – Investissements directs étrangers (IDE)
- ICT – Technologie de l'information et de la communication (TIC)
- PMPA – Plan de fabrication des produits pharmaceutiques pour l'Afrique
- RECs – Communautés économiques régionales (REC)
- SMEs- Petites et moyennes entreprises (PME)
- STEM – Science, technologie, ingénierie et mathématiques (STIM)
- TVET – Enseignement et formation techniques et professionnelles (EFTP)

Table des matières

Session d'ouverture	1
PREMIÈRE SESSION THÉMATIQUE: « FABRIQUÉ EN AFRIQUE Á TRAVERS DES CHAÎNES DE VALEUR RÉGIONALES »	3
Recommandations – Première session thématique	4
DEUXIÈME SESSION THÉMATIQUE : «ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE CONTINENTALE: ACCROÎTRE LES PERSPECTIVES DU COMMERCE INTRA-AFRICAIN ET DES INVESTISSEMENTS».....	5
Recommandations – Deuxième session thématique	7
TROISIÈME SESSION THÉMATIQUE : « COMPÉTITIVITÉ DU SECTEUR PRIVÉ AFRICAIN : CRÉER DES ENTREPRISES AFRICAINES »	8
Recommandations – Troisième session thématique.....	9
QUATRIÈME SESSION THÉMATIQUE: « RÉVOLUTION DES COMPÉTENCES AFRICAINES: PROMOUVOIR L’EMPLOI, L’INNOVATION ET L’ESPRIT D’ENTREPRISE AUPRÈS DE LA JEUNESSE »	11
Recommandations – Quatrième session thématique.....	12
RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS	12
ALLOCUTIONS DE CLÔTURE	16

**RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LA PREMIERE PLATE-FORME
ECONOMIQUE AFRICAINE,
PORT LOUIS, MAURICE, 20-22 MARS 2017**

Conformément à la Décision du Conseil exécutif EX.CLDec/994 prise à Kigali (Rwanda), la session inaugurale de la Plate-forme économique africaine (la Plate-forme) s'est tenue au *Westin Turtle Bay Resort and Spa*, à Balaclava (Maurice) du 20 au 22 mars 2017.

La session de la Plate-forme a été organisée conjointement par la Commission de l'Union africaine (Commission de l'UA) et la Fondation de l'Union africaine, avec le soutien du Gouvernement de la République de Maurice. La Plate-forme, la première du genre sur le continent, est l'un des projets phares de l'Agenda 2063 de l'Union africaine (UA), vise à créer un espace de dialogue entre les dirigeants africains, le secteur privé, les milieux universitaires, les jeunes entrepreneurs et la société civile dans le cadre de l'intégration et du développement du continent. Il a été décidé de convoquer les chefs d'État et de gouvernement africains, les chefs d'entreprise et les universités dans le cadre d'une retraite afin d'avoir une discussion franche sur la transformation économique et l'avenir du continent, y compris l'intégration de la jeunesse dans les discussions sur la base du thème du Sommet de l'UA de 2017.

La Plate-forme économique africaine a connu la participation de neuf (9) chefs d'État et de gouvernement, de dix (10) représentants des États membres aux niveaux ministériels et des ambassadeurs, trois (3) représentants des CER, cinquante-cinq (55) du secteur privé et du monde universitaire, et cinq (5) jeunes entrepreneurs et membres de la société civile, ainsi que des fonctionnaires de la Commission de l'UA et de la Fondation de l'Union africaine .

Session d'ouverture

ALLOCUTION DE BIENVENUE DE L'HON. PRAVIND KUMAR JUGNAUTH, PREMIER MINISTRE, MINISTRE DES AFFAIRES INTÉRIEURES, DE LA COMMUNICATION EXTERNE ET DE L'UNITÉ DU DÉVELOPPEMENT NATIONALE, MINISTRE DES FINANCES ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

1. Dans son discours d'ouverture, l'hon. Pravind Kumar Jugnauth, a souhaité chaleureusement la bienvenue à tous les participants à session de la Plate-forme et a expliqué que la Plate-forme est une initiative louable qui couvre le gouvernement, les entreprises et les universités, et que son lancement était un moment déterminant de l'histoire du continent et un pas dans la bonne direction dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'UA, programme de développement continental africain. Il a rendu hommage aux voisins de la République de Gambie pour leur solidarité qui a permis de restaurer la stabilité dans le pays, à la suite de la crise postélectorale. Il a salué le rôle et le soutien de l'Union africaine dans la revendication de la souveraineté de Maurice sur l'archipel des Chagos. Il a décrit l'Afrique comme une terre d'immenses ressources et de possibilités et que le label « Fabriqué en Afrique » doit inspirer la création de la Zone de libre-échange continentale (ZLEC) et du Marché commun africain.

2. Il a regretté le fait que les femmes et les jeunes soient souvent négligés, en dépit de leur énorme potentiel et a insisté pour qu'il leur soit accordé une plus grande importance. Il a souligné le rôle primordial joué par le secteur privé comme dynamique du développement socioéconomique. Il a invité les gouvernements à créer un environnement propice aux affaires, entre autres, par la transparence, l'obligation redditionnelle et l'existence d'institutions solides tant au niveau national que régional. Il a rendu hommage au Dr Nkosazana Dlamini Zuma, ancienne Présidente de la Commission de l'Union africaine, pour son soutien dans le cadre du lancement de la session inaugurale de la Plate-forme économique africaine et a exprimé l'espoir de retrouver les participants lors de la deuxième session de la Plate-forme qui coïnciderait avec la célébration du cinquantenaire de l'indépendance de Maurice. C'est sur cette note qu'il a conclu son propos en souhaitant aux participants des débats riches et fructueux.

ALLOCUTION DE MME LUISA DIOGO, PRÉSIDENTE ADJOINTE DE LA FONDATION DE L'UNION AFRICAINE

3. Dans allocution, Mme Luisa Diogo a souligné que la transformation de l'Afrique commence par la communauté, en mettant l'accent sur le potentiel des jeunes pour faire avancer la science, la technologie et l'agriculture en Afrique. La Plate-forme a été saluée parce qu'elle renforce l'expérience de la réponse réussie des dirigeants de l'Union africaine à la crise d'Ebola, avec la mobilisation des ressources par le secteur privé africain afin de démontrer comment l'action collective peut aider à surmonter les défis auxquels le continent est confronté. Elle a félicité l'ancienne présidente de la Commission de l'Union africaine, Dr Nkosazana Dlamini-Zuma, pour avoir établi, par anticipation, un mécanisme pour financer les programmes prioritaires panafricains. Au fur et à mesure que l'Afrique accomplit des progrès, a-t-elle déclaré, les gouvernements africains sont invités à veiller à ce que le récit de l'Afrique s'appuie sur les données se référant à la Charte sur l'état civil et les statistiques démographiques comme un instrument essentiel.

ALLOCUTION DE M. TONY ELUMELU, FONDATEUR DE LA FONDATION TONY ELUMELU

4. M. Tony Elumelu a partagé son point de vue sur la manière dont l'Afrique doit s'industrialiser tout en créant une croissance inclusive et une prospérité partagée grâce à des investissements à long terme, entre autres, dans des secteurs stratégiques comme l'infrastructure et l'agriculture. Il a identifié la nécessité pour les gouvernements africains, de créer un environnement propice aux investisseurs nationaux et étrangers comme une priorité absolue, qui comprend un cadre juridique et réglementaire et promeut la transparence et le développement du secteur privé. Son œuvre philanthropique en faveur de jeunes adultes, sous les auspices de la Fondation Tony Elumelu, a été un autre exemple d'investissement ayant un impact positif et sur les voies et moyens d'exploiter l'afro-capitalisme, dans le but de créer des emplois et susciter d'espoir pour l'avenir de l'Afrique. Il a invité des personnes qui ont la même vision à se joindre à lui, pour donner des opportunités à plus de 1 000 jeunes entrepreneurs, chaque année, multiplier ainsi l'impact de la contribution de la Fondation.

ALLOCUTION D'OUVERTURE DE M. BARNABAS SIBUSISO DLAMINI, PREMIER MINISTRE DU ROYAUME DU SWAZILAND

5. S.E. M. Barnabas Sibusiso Dlamini, a prononcé l'allocution d'ouverture au nom du Président et des membres du Bureau de l'Union africaine. En ouvrant la session, il a mis a défi l'AEP de trouver des moyens pratiques pour faire face au déficit en matière de compétences spécifiques requises par les industries et la manière d'assurer l'intégration, dans le but de favoriser le mouvement des personnes, des biens et les échanges d'idées. Il a rappelé aux participants à la réunion que l'Agenda 2063 propose des objectifs ambitieux pour le continent, d'où la nécessité pour les décideurs, les entreprises et le monde universitaire d'engager un dialogue sur l'avenir de l'Afrique. Il a par ailleurs appelé tous les gouvernements africains, avec le soutien du monde universitaire, à redéfinir sans délai, le programme de l'enseignement, et à jouer leurs rôles essentiels afin de trouver l'équilibre entre les besoins sociaux de leurs communautés et l'intérêt commercial.

ALLOCUTION LIMINAIRE DE S.E. M. MOUSSA FAKI MAHAMAT, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE

6. Dans son discours d'ouverture, S. E. M. Moussa Faki Mahamat, Président de la Commission de l'Union africaine, a exprimé sa profonde gratitude au Premier Ministre, au Gouvernement et au peuple de Maurice, pour l'accueil chaleureux qu'ils ont réservé à lui-même et à sa délégation, et pour les excellentes facilités qui ont été fournies pour assurer le succès de la Session inaugurale réunion inaugurale de la Plateforme économique africaine, qui est l'un des programmes phares de l'Agenda 2063. Le Président de la Commission a souligné que la plateforme économique africaine est un Forum multipartite qui réunit les dirigeants africains, le secteur privé, le monde universitaire, les jeunes entrepreneurs et la société civile, dans le but de mener un dialogue dans le cadre de la réalisation de la vision de l'Union africaine.

7. Tout en encourageant les participants à mener une discussion franche et à créer des réseaux, le Président de la Commission a assuré que les conclusions de la plateforme vont être soumises aux organes politiques de l'Union africaine, pour examen, et qu'un mécanisme de suivi et d'évaluation va être mis en place.

PREMIÈRE SESSION THÉMATIQUE: « FABRIQUÉ EN AFRIQUE À TRAVERS DES CHAÎNES DE VALEUR RÉGIONALES »

8. Cette session a été dirigée par le Professeur Mabel Imbuga, Recteur de l'Université d'agriculture et de technologie de l'Université Jomo Kenyatta (JKUAT), et président du Conseil d'administration de *RUFORUM*, avec le Dr. Kelvin Kemm – Président du Conseil d'administration du Groupe de la Commission sud-africaine de l'énergie nucléaire (Necsa); et S. E. M. Anastase Murekezi, Premier ministre de la République du Rwanda comme membres du panel. Les discussions ont mis en relief les points ci-après :

- i. Investissement dans l'énergie, notamment l'énergie nucléaire pour favoriser l'accélération de l'industrialisation ;

- ii. Nécessité pour l'Afrique de changer la structure de son économie grâce à des chaînes de valeur nationales et régionales. Un changement de la structure de l'économie doit entraîner une diversification économique, la valeur ajoutée et la résilience. La réduction des coûts de production peut être réalisée, entre autres, en investissant dans le développement des compétences, avec un accent sur l'enseignement technique et la formation professionnelle;
- iii. Adoption des stratégies nationales visant à mettre un accent sur la valeur ajoutée, la valorisation de la transformation des produits agro-alimentaires et l'industrie manufacturière, particulièrement dans les domaines comme le textile, les produits pharmaceutiques, l'industrie du bois et les ressources minérales ;
- iv. Amélioration de la qualité et disponibilité des produits ;
- v. Manque de connaissances sur la disponibilité des produits africains dans divers pays, notamment les produits pharmaceutiques ; donc les pays africains pourraient collaborer pour stimuler la production et le commerce ;
- vi. Amélioration de l'environnement des affaires afin d'attirer les investissements nationaux et les investissements directs étrangers (IDE), grâce à la création des zones franches et à la facilitation des activités des investisseurs par la mise en place de guichets uniques; et,
- vii. Création de marchés communs, de zones économiques, de parcs industriels et d'incubateurs d'entreprises.

Recommandations – Première session thématique

Les gouvernements africains doivent, entre autres :

- a. Accroître leur investissement dans l'énergie, notamment l'énergie solaire, l'énergie éolienne, l'énergie géothermique, le biogaz, et l'énergie électrique, etc.), et explorer les investissements dans l'énergie nucléaire parce qu'elle est une condition préalable à l'accélération de l'industrialisation ;
- b. Concentrer leur attention sur la chaînes de valeur régionales en tant que facteurs favorisant l'industrialisation et l'intégration ;
- c. Adopter et mettre en œuvre les politiques aux plans national, régional et continental visant à réduire le coût de la production des biens et services;
- d. Veiller à ce que les produits africains soient brevetés avec la protection du droit d'auteur;

- e. Envisager le clonage des cellules des plantes et introduire la culture de tissus dans l'agriculture ;
- f. Rendre l'agriculture attrayante pour la jeunesse afin de renforcer leur participation ; et
- g. Augmenter les budgets pour pouvoir répondre aux besoins du secteur agricole au plan national.

Le secteur privé africain doit, entre autres :

- a. Assurer la qualité des produits « fabriqués en Afrique » par le respect aux normes de qualité ; et
- b. Travailler en partenariat avec les gouvernements, accroître l'investissement dans l'énergie notamment l'énergie solaire, l'énergie éolienne, l'énergie géothermique, le biogaz, et l'énergie électrique, etc.) et envisager l'investissement dans l'industrie nucléaire comme condition préalable à une industrialisation accélérée.

Le monde universitaire doit, entre autres :

- a. Améliorer la qualité de l'enseignement, avec un accent sur l'acquisition des compétences grâce à la formation technique et professionnelle soutenue par les technologies de l'information et de la communication (TIC), dans le but de stimuler le développement industriel de l'Afrique.

La Commission de l'Union africaine doit, entre autres:

- a. Encourager les dirigeants politiques sur le continent à élaborer une approche stratégique axée sur la croissance transformatrice, en particulier un changement dans la structure des économies des pays, afin de mettre l'accent sur la diversification, la valeur ajoutée, la valorisation des produits agricoles et l'enrichissement des ressources minérales ;
- b. Partager les informations avec les gouvernements, le secteur privé et le monde universitaire sur le programme continental pour la production des produits pharmaceutiques (PMPA), qui doit être mis en œuvre; et
- c. Finaliser l'élaboration d'un projet de stratégies sur les produits du continent d'ici à la-mi 2017.

DEUXIÈME SESSION THÉMATIQUE : «ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE CONTINENTALE: ACCROÎTRE LES PERSPECTIVES DU COMMERCE INTRA-AFRICAIN ET DES INVESTISSEMENTS»

9. Cette seconde session a été dirigée par le Dr Armany Asfour, Membre du Conseil de la Fondation de l'Union africaine, l'Ambassadeur Albert Muchanga, Commissaire

chargé de l'industrie et du commerce, a fait l'exposé principal, avec M. Vuyani Jarana, Directeur général de Vodacom, Dr. Chris Kirubi, Directeur exécutif de *Centum Investments*, comme membres du panel. Les discussions ont mis en évidence les points ci-après :

- i. Afin de réaliser la vision des États membres de l'UA que reflète l'Agenda 2063 de l'UA, celle d'une Afrique intégrée, prospère et en paix avec elle-même pilotée par les propres citoyens, l'Afrique doit se débarrasser de petits marchés actuellement peu nombreux et fragmentés ;
- ii. Accroître les niveaux du commerce intra-africain offre l'opportunité de tirer parti des avantages comparatifs des différents pays africains découlant de la diversification des produits fabriqués en Afrique ;
- iii. Encourager l'exportation des biens et des services entre les pays africains, notamment dans les services financiers, l'éducation, la santé, entre autres, dans le cadre de la ZLEC, tout en tirant pleinement profit du potentiel de l'économie numérique ;
- iv. Accorder davantage d'importance aux questions de normes et de qualité dans le commerce intra-africain ;
- v. Améliorer les systèmes de paiement financiers en Afrique en s'inspirant de l'exemple de certaines CER et de pays qui opèrent un système de paiement en temps réel ;
- vi. Donner une nouvelle impulsion au processus de plaidoyer dans le but de sensibiliser toutes les parties prenantes à la ZLEC ;
- vii. Étendre le Programme pour le Passeport africain qui a commencé au niveau de certains chefs de gouvernement aux hommes d'affaires par les États membres de l'UA, une fois que les critères auront été définis ;
- viii. Accélérer les réformes institutionnelles de l'UA ;
- ix. Favoriser la création davantage de guichets uniques aux postes frontaliers dans le but de faciliter le commerce ;
- x. Prendre en compte les sept domaines thématiques du Plan d'action pour la stimulation du commerce interafricain, afin d'augmenter la production et le commerce et de renforcer la stratégie;
- xi. Mettre en œuvre le Plan d'action pour le développement industriel accéléré (AIDA) en Afrique pour pouvoir promouvoir l'industrialisation rapide du continent;

- xii. Renforcer la coopération Sud-Sud au sein du continent dans le but de promouvoir les entreprises africaines d'importance continentale ;
- xiii. Enseigner aux enfants, dès leur plus jeune âge, l'importance de l'intégration régionale et continentale ;
- xiv. Accroître l'investissement dans l'infrastructure du transport, notamment dans le transport routier et ferroviaire dans le but de stimuler le commerce intra-africain et d'encourager la libre circulation des personnes ; et
- xv. Lever les barrières au commerce intra-africain grâce à la création de la Zone de libre-échange continentale (ZLEC)

Recommandations – Deuxième session thématique

Les gouvernements africains doivent, entre autres:

- a. Accélérer l'intégration régionale dans le but d'augmenter la taille du marché ;
- b. Mettre davantage l'accent sur l'infrastructure rurale dans les stratégies nationales et régionales ;
- c. Investir dans le domaine productif aussi bien dans les secteurs public que privé ;
- d. Accélérer la mise en œuvre de l'intégration de marchés, et commencer la mise de la Stratégie pour le développement industriel accéléré (AIDA) en Afrique, afin de promouvoir l'industrialisation rapide ;
- e. Accélérer la coopération Sud-Sud au sein du continent dans le but de promouvoir les entreprises africaines d'importance continentale ;
- f. Encourager l'augmentation de l'exportation des biens et des services dans les services financiers, l'éducation, la comptabilité, la communication et la santé, dans le cadre de la ZLEC ; et,
- g. Accélérer les négociations de la Zone de libre-échange continentale (ZLEC), dans le but de favoriser sa création d'ici la fin de 2017, et de renforcer l'intégration.

Le secteur privé africain doit:

- a. Plaider en faveur de la ratification de l'Accord de la ZLEC par les États membres ; et
- b. Soutenir les efforts des gouvernements visant à ouvrir les marchés, à créer des emplois pour la jeunesse et les femmes, à les éduquer et les former, à

fabriquer des produits de qualité supérieure, grâce au renforcement des capacités, et à la science et la technologie.

La Commission de l'Union africaine doit:

- a. Créer une base de données des produits disponibles en Afrique; et
- b. Renforcer le plaidoyer en faveur de la sensibilisation des parties prenantes à la ZLEC.

TROISIÈME SESSION THÉMATIQUE : « COMPÉTITIVITÉ DU SECTEUR PRIVÉ AFRICAIN : CRÉER DES ENTREPRISES AFRICAINES »

10. La troisième session a été dirigée par S.E. Dr. Anthony Mothae Maruping, Commissaire chargé des Affaires économiques, Commission de l'Union africaine. Le présentateur principal était S.E. Très Hon. Barnabas Sibusiso Dlamini, Premier ministre du Royaume de Swaziland qui a expliqué que, pour renforcer la compétitivité de l'Afrique, les gouvernements doivent jouer un rôle de facilitateur dans l'environnement des affaires par la mise en place des infrastructures, d'un cadre juridique et réglementaire fort, et assurer la stabilité macro-économique.

11. Les membres du panel: Professeur Fulbert Amoussouga Gero de l'Université du Bénin, M. Patrick Dlamini, Directeur exécutif de la *Development Bank of South Africa (DBSA)*, et S.E. Très Hon. Saara Kuugongelwa-Amadhila, Premier Ministre de la Namibie, ont mis l'accent sur les défis ci-après :

- i. Politiques restrictives, systèmes/régimes réglementaires, judiciaires et fiscaux complexes;
- ii. Manque d'infrastructure, particulièrement l'énergie, les routes et les ports;
- iii. Inadéquation et pénuries de compétences qui ne répondent pas aux exigences des opérateurs du secteur privé;
- iv. Des niveaux élevés de chômage et d'inégalités sur le continent
- v. Barrières tarifaires et non tarifaires aux exportations et importations africaines ; et
- vi. Difficultés à obtenir du financement à moyen et long terme avec des conditions abordables.

12. Des solutions possibles ont été proposées au cours du dialogue qui a suivi :

- i. La nécessité pour les gouvernements et le secteur privé d'établir une relation de coopération cohérente, dans le but de créer des situations qui profitent à chaque partie ;

- ii. La collaboration entre les secteurs public et privé et les partenaires afin d'identifier les opportunités et défis liés à l'environnement des affaires ;
- iii. L'instauration d'un environnement propice à l'investissement pour pouvoir assurer la création d'une richesse durable et la création d'emplois ;
- iv. Le soutien aux PME en tant que principale source de création d'emplois, de croissance et du développement inclusifs ;
- v. La mobilisation efficace des ressources: nationales et étrangères;
- vi. L'importance des TIC en tant que facteur qui « change la donne », en citant comme exemple les téléphones intelligents ;
- vii. Le développement de l'infrastructure sociale et économique– l'infrastructure matérielle, dont les routes, les chemins de fer, les ports, et l'infrastructure immatérielle telle que les politiques et les cadres réglementaires ;
- viii. La nécessité d'une convergence des politiques afin de réduire les barrières tarifaires et non tarifaires, notamment la simplification des procédures visant à stimuler le commerce continental ;
- ix. La nécessité d'établir des partenariats économiques régionaux susceptibles de renforcer les chaînes de valeurs régionales, pour stimuler le commerce intra-africain ;
- x. Les mesures de discrimination positive sont requises pour les start-ups et les PME, afin de renforcer le passage à l'échelle. Ceci pourrait inclure un traitement préférentiel, notamment pour les jeunes et les femmes et le renforcement des capacités du secteur privé africain, dans le but de lui permettre de prospérer dans les marchés régionaux;
- xi. La nécessité d'améliorer la communication entre l'Union africaine et le secteur privé; et,
- xii. La nécessité de favoriser l'accès des petites entreprises locales aux marchés publics relativement aux grandes entreprises, pourvu qu'elles répondent aux exigences nécessaires, notamment la qualité et la disponibilité des approvisionnements.

Recommandations – Troisième session thématique

Les gouvernements africains doivent, entre autres:

- a. Initier et maintenir un rapport avec les opérateurs du secteur privé afin de débattre des opportunités et défis liés à l'environnement des affaires ;

- b. Mettre en œuvre de réformes structurelles appropriées afin de stimuler la compétitivité des exportations ;
- c. Promouvoir l'investissement intra-africain dans le but de favoriser le commerce régional et le développement de l'infrastructure ;
- d. Mettre en œuvre, en collaboration avec le secteur privé, des mesures visant à stimuler la compétitivité des corridors commerciaux sur le continent ;
- e. Renforcer la facilitation du commerce, notamment aux postes frontaliers, dans le but d'accroître l'efficacité;
- f. Investir de manière significative dans le développement des PME afin d'assurer la création d'emplois et la croissance inclusive, grâce aux dispositions sur la politique de discrimination positive dans la législation régissant les marchés publics ;
- g. Améliorer l'environnement des affaires et la facilité de la pratique des affaires sur le continent, notamment la facilitation de l'enregistrement des affaires et la prestation de services en matière de développement des affaires.

La Commission de l'Union africaine doit:

- a. Collaborer avec les États membres afin de promouvoir la facilité à faire des affaires sur le continent, et mettre en place un mécanisme approprié de suivi ; et,
- b. Mobiliser le secteur privé afin d'identifier et de divulguer les différents modèles pour créer la valeur ajoutée; les priorités et les stratégies en vue de la réalisation de la prospérité.

Les gouvernements, le secteur privé et le monde universitaire doivent :

- a. Promouvoir le développement des entreprises en mettant un accent particulier sur le financement et la formation des personnes qui participent aux activités de jeunes entreprises ;
- b. Mettre en œuvre les stratégies appropriées telles que l'acquisition de technologies, les investissements dans l'éducation et la recherche, et encourager les droits sur la propriété intellectuelle, dans le but de stimuler la recherche ;
- c. Mettre l'accent sur les ressources humaines qualifiées et les contrats de performance dans les secteurs public et privé; et

- d. Tirer pleinement profit de leur potentiel sur la base de leurs dotations en ressources naturelles.

QUATRIÈME SESSION THÉMATIQUE: « RÉVOLUTION DES COMPÉTENCES AFRICAINES: PROMOUVOIR L'EMPLOI, L'INNOVATION ET L'ESPRIT D'ENTREPRISE AUPRÈS DE LA JEUNESSE »

13. La session a été dirigée par S.E. Ameenah GURIB-FAKIM, GCSK, CSK, PhD, DSc, Président de Maurice, avec Dr. Emmanuel Nnadozie, Secrétaire exécutif de la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF) comme présentateur principal, et le professeur Emmanuel Tanyi, Doyen de l'Ecole d'ingénierie de l'Université de Buea et M. Rakesh Wahi, co-fondateur, *CNBC Africa* et Président, *CMA Invest Holdings*, comme membres du panel.

14. Les débats ont mis en exergue les points ci-après:

- i. L'Afrique est un continent en croissance due largement à des politiques macroéconomiques adéquates. Un des principaux défis est de savoir comment réaliser la croissance inclusive face à la chute des produits de base ;
- ii. La population africaine est l'une des plus jeunes dans le monde, mais 75 pour cent de sa population occupe des emplois précaires. Cette situation peut être inversée grâce à la création rapide d'emplois soutenue par la technologie et les innovations.
- iii. En tirant pleinement profit du dividende démographique, l'Afrique pourrait atteindre une croissance de 11 à 15 pour cent de son PIB d'ici 2030, parce que le dividende démographique est aussi bien une bénédiction qu'une bombe à retardement, selon la manière dont il est géré ;
- iv. Il s'avère nécessaire d'organiser un Sommet tripartite sur l'éducation (gouvernement, secteur privé et monde universitaire), dans le but de moderniser les systèmes de l'enseignement sur le continent, avec un accent sur la science, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques (STEM), l'enseignement et la formation techniques (EFTP) adaptés aux besoins de l'Afrique ;
- v. L'introduction anticipée des TIC dans tous les programmes d'enseignement à tous les niveaux, notamment la création de laboratoires des TIC, et l'introduction de la politique « Un étudiant, un ordinateur » ;
- vi. La mise en place des politiques visant à assurer une formation de qualité des enseignants ; de l'infrastructure adéquate pour la formation, la recherche et l'innovation. Le secteur privé doit être encouragé à investir dans l'éducation.

- vii. L'adoption urgente des capacités douces, notamment le leadership visionnaire, le changement de mentalité/d'attitude et l'exploitation de l'expertise, de manière conjointe, afin de combler les lacunes en matière de capacités. L'Afrique doit devenir un producteur plutôt qu'un consommateur de connaissances; et,
- viii. Les capacités humaines et l'intelligence doivent être développées dans le but de stimuler la croissance et le développement aux plans régional et continental.

Recommandations – Quatrième session thématique

Le monde universitaire, les gouvernements et la Commission de l'Union africaine doivent:

- a. Créer et renforcer les centres d'excellences en mettant un accent sur l'acquisition des compétences à travers le continent ; et sur l'acquisition des compétences ;
- b. Améliorer l'harmonisation des compétences entre les pays afin de promouvoir la mobilité de la main d'œuvre et des compétences ;
- c. Convoquer sans délai un Sommet tripartite sur l'éducation, la science, la technologie et l'innovation technologie, rassemblant le gouvernement, le secteur privé et le monde universitaire, dans le but de moderniser l'enseignement sur le continent ; et,
- d. Mettre en œuvre les recommandations issues de l'étude sur les besoins en capacités dans le cadre de la mise en œuvre du Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'UA.

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

Première session thématique : « Fabriqué en Afrique, à travers les chaînes de valeur régionales »

Les gouvernements africains doivent, entre autres:

- a) Accroître l'investissement dans l'énergie notamment l'énergie solaire, l'énergie éolienne, l'énergie géothermique, le biogaz, et l'énergie électrique, etc.), et envisager l'investissement dans l'énergie nucléaire comme une condition préalable à une industrialisation accélérée ;
- b) Mettre l'accent sur les chaînes de valeur régionales en tant que principaux facteurs de l'industrialisation et de l'intégration ;
- c) Adopter et mettre en œuvre des politiques aux plans national, régional et continental visant à réduire le coût de production et des biens et des services ;

- d) Veiller à ce que les produits africains disposent de brevets et soient protégés par les droits d'auteur ;
- e) Envisager le clonage des cellules de plantes et introduire la culture de tissus dans l'agriculture ;
- f) Rendre l'agriculture attrayante pour la jeunesse afin de renforcer leur participation; et,
- g) Augmenter les budgets dans le but de répondre aux besoins du secteur de l'agriculture au plan national.

Le secteur privé doit, entre autres :

- a. Veiller à la qualité supérieure des produits « fabriqués en Afrique » par le respect des normes de qualité ; et,
- b. Travailler en partenariat avec les gouvernements, accroître l'investissement dans l'énergie notamment l'énergie solaire, l'énergie éolienne, l'énergie géothermique, le biogaz, et l'énergie électrique, etc.), et envisager l'investissement dans l'énergie nucléaire comme une condition préalable à une industrialisation accélérée.

Le monde universitaire doit, entre autres:

- a. Améliorer la qualité de l'enseignement en mettant un accent sur l'acquisition des compétences grâce à la formation technique et professionnelle soutenue par les TIC, dans le but de stimuler le développement industriel de l'Afrique.

La Commission de l'Union africaine doit, entre autres :

- a. Encourager les dirigeants politiques sur le continent à élaborer une approche stratégique en vue d'une croissance transformatrice, en particulier le changement de la structure des économies des pays, dans le but de mettre l'accent sur la diversification, la valeur ajoutée et la valorisation de produits agricoles et l'enrichissement des ressources minérales;
- b. Partager les informations avec les gouvernements, le secteur privé et le monde universitaire sur le Programme continental pour la production des produits pharmaceutiques (PMPA) qui doit être mis en œuvre ; et
- c. Finaliser l'élaboration du projet de stratégie sur les produits de base pour le continent d'ici la mi-2017.

Deuxième session thématique: « Zone de libre-échange continentale: Accroître les perspectives du commerce intra-africain et des investissements »

Les gouvernements africains doivent, entre autres:

- a. Accélérer l'intégration régionale afin d'accroître la taille du marché;
- b. Mettre davantage l'accent sur l'infrastructure rurale dans les stratégies nationales et régionales ;
- c. Investir dans le domaine productif aussi bien dans le secteur public que privé ;
- d. Accélérer la mise en œuvre de l'intégration de marchés, et commencer la mise en œuvre de la Stratégie pour le développement industriel accéléré de l'Afrique (AIDA), afin de promouvoir l'industrialisation rapide du continent ;
- e. Accélérer la coopération Sud-Sud au sein du continent dans le but de promouvoir les entreprises africaines d'importance continentale;
- f. Encourager l'augmentation de l'exportation des biens et des services dans les services financiers, l'éducation, la comptabilité, la communication et la santé, entre autres, dans le cadre de la ZLEC ; et,
- g. Accélérer les négociations de la Zone de libre-échange continentale (ZLEC) pour favoriser sa contribution d'ici la fin de 2017, de manière à lever les barrières commerciales et à renforcer l'intégration.

Le secteur privé africain doit :

- a. Plaider en faveur de la ratification rapide des Accords de la ZLEC par les États membres; et
- b. Soutenir les efforts des gouvernements visant à ouvrir les marchés, à créer des emplois pour les jeunes et les femmes, à les former et les éduquer, à produire les biens et les services de qualité supérieure, grâce au renforcement des capacités, à la science et à la technologie.

La Commission de l'Union africaine doit:

- a. Créer une base de données de produits disponibles en Afrique; et,
- b. Renforcer le plaidoyer en faveur de la sensibilisation des parties prenantes à la ZLEC.

Troisième session thématique : « Compétitivité du secteur privé africain: Créer des entreprises panafricaines »

Les gouvernements africains doivent, entre autres:

- a. Initier et maintenir le rapport avec les opérateurs du secteur privé afin de discuter des opportunités et défis de l'environnement des affaires ;
- b. Mettre en œuvre des réformes structurelles véritables pour stimuler la compétitivité des exportations;
- c. Promouvoir l'investissement interafricain afin de soutenir le commerce régional et le développement des infrastructures ;
- d. Mettre en œuvre les mesures visant à stimuler la compétitivité des corridors commerciaux sur le continent ;
- e. Renforcer la facilitation du commerce, particulièrement aux postes frontaliers dans le but d'accroître l'efficacité ;
- f. Investir de manière substantielle dans le développement des PME pour pouvoir assurer la création d'emplois et la croissance inclusive, notamment grâce aux dispositions sur la politique de discrimination positive dans la législation régissant les marchés publics ;
- g. Améliorer l'environnement des affaires et la facilité de faire les affaires sur le continent, notamment la facilitation de l'enregistrement des entreprises et la prestation de services requis pour le développement des entreprises.

La Commission de l'Union africaine doit:

- a. Collaborer avec les États membres afin de promouvoir la facilité de faire les affaires sur le continent, et mettre en place un mécanisme approprié de suivi; et
- b. Mobiliser le secteur privé dans le but d'identifier et de vulgariser les différents modèles pour assurer la création de la valeur partagée et la prospérité.

Les gouvernements, le secteur privé et le monde universitaire doivent :

- a. Promouvoir le développement des entreprises en mettant un accent particulier sur le financement et la formation des personnes qui participent aux activités des start-ups ;
- b. Mettre en œuvre des stratégies appropriées comme l'acquisition de technologies, les investissements dans l'éducation et la recherche, et encourager la propriété intellectuelle, afin de stimuler la recherche;
- c. Mettre l'accent sur les ressources humaines qualifiées et les contrats de performance dans les secteurs publics et privé ; et,

- d. Tirer pleinement profit de leurs potentiels sur la base des dotations naturelles.

Quatrième session thématique : « Révolution des compétences africaines: Promouvoir l'emploi, l'innovation et l'esprit d'entreprise auprès de la jeunesse »

Le monde universitaire, les gouvernements et l'Union africaine doivent:

- a. Créer et renforcer les centres d'excellence, avec un accent sur l'acquisition des compétences sur le continent;
- b. Renforcer l'harmonisation des compétences entre les pays afin de promouvoir la mobilité de la main d'œuvre et des compétences;
- c. Convoquer sans délai, un Sommet tripartite sur l'éducation, la science, la technologie et l'innovation regroupant les gouvernements, le secteur privé et le monde universitaire, afin de moderniser l'éducation sur le continent ; et,
- d. Mettre en œuvre les recommandations issues de l'étude sur les besoins en capacités dans le cadre de la mise en œuvre du premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'UA.

ALLOCUTIONS DE CLÔTURE

15. Dans leurs allocutions de clôture, le Président de la Commission de l'Union africaine et le Premier Ministre de Maurice ont fait mention des quatre principaux messages suivants qui ont été abordés tout au long du dialogue:

- (i) L'Afrique est capable de concevoir et de mettre en œuvre des solutions africaines, afin de surmonter les défis liés à son développement ;
- (ii) Le leadership collectif du continent, à savoir les gouvernements, les entreprises et le monde universitaire, est disposé à collaborer autrement afin de faire progresser l'agenda de développement de l'Afrique. D'ici la prochaine plate-forme, il doit y avoir des résultats concrets sur les recommandations et les conclusions contenues dans le présent rapport ;
- (iii) Une approche pratique visant à passer de la rhétorique à l'action exige que toutes les parties prenantes déploient rapidement des efforts afin de mettre en œuvre, sans délai, les plans, politiques, programmes et projets en tenant compte de l'obligation redditionnelle ; et,
- (iv) Toutes les parties prenantes sont invitées à mettre en œuvre le thème 2017 de l'UA et à continuer à le faire indéfiniment parce que l'Afrique est un jeune continent. La prise en compte de toutes les questions de la jeunesse dans tout ce que nous entreprenons permettra au continent de tirer pleinement profit des meilleurs dividendes.

16. Le Gouvernement de Maurice a offert d'abriter l'édition 2018 de la Plate-forme économique africaine.

17. Les participants à la Plate-forme ont remercié le Gouvernement de Maurice pour sa chaleureuse hospitalité et ont pris note de la généreuse offre qu'il a faite d'abriter la seconde édition de la Plate-forme économique africaine, en mars 2018.

2017

Rapport de la Commission sur la Premiere Plate-Forme Economique Africaine, Port Louis, Maurice, 20-22 Mars 2017

Union Africaine

Union Africaine

<http://archives.au.int/handle/123456789/3591>

Downloaded from African Union Common Repository